

Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL de SAINT PRIEST le 17 juillet 2026 dans le cadre des travaux de finalisation et de reprises sur le déploiement de la fibre optique dans les infrastructures existantes ;

Considérant que ces interventions ponctuelles s'effectueront uniquement sur des chambres et des poteaux existants ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur l'ensemble des voies communales afin de sécuriser ces travaux et de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera réglementée sur l'ensemble des voies communales et ce, dans les deux sens de circulation, du vendredi 24 juillet 2026 au vendredi 02 octobre 2026, inclus ;

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements seront interdits sur les sites des différents chantiers ponctuels ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules, exceptés pour les véhicules de l'entreprise SOGETREL, en charge de ces travaux ;

Article 4 : Une signalisation, type piquets K10, permettant d'assurer la circulation par alternat sera mise en place par l'entreprise SOGETREL ;

Article 5 : Les techniciens de l'entreprise SOGETREL devront être en possession du présent arrêté lors de leurs interventions ;

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- L'entreprise SOGETREL de SAINT PRIEST, en la personne de Madame Cristina CARVALHO.

Et affichée aux lieux habituels dans la commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le mardi 21 juillet 2026.

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le : 23/07/2026
Le Maire,
Franck PACCARD.

